



L'AVENIR DU NORD

ORGANE LIBERAL DISTRICT DE TERREBONNE.

LE MOT DE L'AVENIR EST DANS LE PEUPLE MÊME
MAIS VERRONS PROSPÉRER LES FILS DE ST LAURANT
(S. SUITE)



Abonnement : Can. (Canada)..... \$2.00
" (Etats-Unis)..... 2.50
Strictement payable d'avance.

DIRECTEUR :
JULES-EDOUARD PRÉVOST
SAINT-JÉRÔME (Terrebonne) P. Q.

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION :
ANDRÉ MAGNANT

Annonces : 1/4 c. la ligne agate, par insertion.
Annonces légales : 10 c. la ligne agate, 1ère
insertion ; 6c. la ligne, insertions subséquentes

Le tourisme dans les Laurentides Et la pêche des lacs

Quand le gouvernement provincial, en ouvrant une route nationale nouvelle, se rendait à la demande de la population du nord, comprenant que la région des Laurentides offre un champ magnifique d'attraction au tourisme — dont doit profiter un intérêt primordial : la colonisation — il est à présumer que cette attraction ne se borne pas nécessairement à la promenade en automobile à travers un paysage qui peut devenir monotone, même à force de varier. Il est à présumer que quelque chose de la forêt, quelque chose des lacs, doit aller au-delà du coup d'oeil et mériter une station digne de se prolonger ; la forêt doit inviter à la chasse, le lac à la pêche.

Or, quelle opinion le touriste, amateur de pêche, prendra-t-il de ces lacs si les rivières eux-mêmes lui révèlent qu'ils font jusqu'à deux cents milles de voyage, plus au nord, pour atteindre un bassin où le poisson abonde, reconnaissant par là que tout le territoire est depuis longtemps épuisé ? En faut-il davantage pour démontrer que le repeuplement de nos lacs est une question de premier ordre, intéressant la province et la colonisation par le tourisme ?

Malheureusement, le jeu actuel du système est celui du vase des Danaïdes. La pisciculture libre dix mille alevins dans un lac et, la même année, le braconnage du dard et du filet y détruit des millions d'œufs sur les frayères. A ce compte, la pisciculture existe en pure perte, du moins pour les lacs à pêche publique. Nos concitoyens du nord se sont déjà alarmés et ont sollicité, par des résolutions adoptées par la plupart des conseils municipaux, l'interdiction de la VENTE DE LA TRUITE : c'était un coup droit porté au braconnage populaire. Comment expliquer qu'ils aient échoué dans la province de Québec, quand la province d'Ontario, réputée pour traiter avec un sens si pratique et si éclairé le sport de ses lacs, a fait décréter par un arrêté fédéral cette interdiction de la vente ?

Donc, la première chose à faire est d'abolir l'intérêt mercantile à l'infraction à la loi, non seulement pour la truite mouche-tée mais pour toute espèce de truite, la saumonée aussi bien que la rouge. Il faut de même étendre à la vente le fait d'avoir en sa possession, ainsi que le prescrit la loi fédérale pour certains cas de pêche illicite. Il faut parvenir à supprimer la truite de la table des hôtels, du moins pour une période de temps jugée suffisante, comme on l'a fait pour la perdrix.

Mais on devrait insister avant tout pour que le poisson des lacs ne soit pas anéanti à la source de vie même ; au moment de la frairie, et en faire une offense criminelle que l'emprisonnement seul du coupable pourrait expier. Ce vandalisme est d'autant plus stupide que la chair de la truite est alors détestable. Songez donc que, à cette époque, toute la truite du lac, dont chaque femelle porte des milliers d'œufs, vient légalement s'offrir au dard et au filet, à quelques endroits extrêmement faciles à reconnaître et solliciter la tentation irrésistible non seulement des ignorants, mais de nombre de gros messieurs de la ville qu'on distingue à leurs projecteurs électriques.

J'éprouve le besoin de citer des faits. Au lac Kilkenny, un cultivateur de Sainte-Monique (Deux-Montagnes), venait, avant une razzia et confiscation de filets, il y a deux ans, chercher une provision de poches de truites en frairie. Au Nomingue, l'automne dernier, j'ai vu six ours de suite des projecteurs électriques se promener sur la grande frayère de la Pointe des Pères jésuites. Au lac Tremblant, des monténégrins font des fins de semaine, en novembre, à pêcher au dard. A moi même, l'automne dernier, un jérômein est venu faire l'invitation d'opérer une razzia de frairie, au filet, dans le lac Marois, opération qu'il pratiquait, dit-il, depuis des années. Le comble : un faon colou du nord s'est vanté devant moi de charger sa voiture de truite dans les réservoirs de la pisciculture, au lac Sucrière.

Pourquoi chercher ailleurs les causes d'épuisement de nos lacs ? Pourquoi vouloir prohiber la pêche d'hiver dans notre province quand la province d'Ontario, qui accorde tant d'intérêt à ses pêcheries de lacs, en fait, au contraire, une de ses principales attractions sportives ?

Que la loi décrète l'emprisonnement sans option d'amende, pour la pêche au dard et au filet dans les mois d'octobre et de novembre, la possession seule de ces appareils suffisant à faire preuve, et l'on ne tardera pas à voir les associations sportives apporter leur contribution de travail et de déboursés. Ici même, à Saint-Jérôme, un nombre considérable d'amateurs n'attendent qu'une pareille législation pour se former en association et inviter tous les clubs de la province à suivre leur exemple ; ils se proposent d'offrir une récompense de \$50, à la première personne qui fera cou-

damner à l'emprisonnement tout individu coupable de cette infraction. D'ailleurs, il n'y a pas que ces clubs qui devraient y mettre la main. Les corporations municipales, puisqu'elles ont montré des dispositions si encourageantes, ne sauraient manquer, si la loi leur en accordait le pouvoir, d'offrir de telles récompenses. Ne devraient-elles même pas nanties des pouvoirs voulus pour poursuivre les autres infractions à la loi de pêche, surtout la pêche à la ligne dormante ? Il est à remarquer que cette violation de la loi devrait être aussi l'objet d'une sévérité exceptionnelle quand elle est pratiquée dans les lacs à truites. Dans les fleuves, ce genre de pêche devient autorisé par des licences, mais jamais dans les lacs fermés ; donc, tout mouillage d'une ligne dormante y suppose nécessairement une intention illicite.

Quand le public du nord lira partout des affiches annonçant une telle récompense, bien clairement seront les gens de tout acabit social qui braveront soit la vengeance, soit l'appât de gain de leur voisinage.

Donc, prohibition, au moins temporaire, de la vente et possession commerciale, de toute espèce de truite et, en second lieu, emprisonnement sans merci ni option pour la destruction de la truite sur les frayères, autrement dit pour la pêche au dard et au filet dans les mois d'octobre et novembre.

Avec le succès ainsi assuré du repeuplement de nos lacs, de grâce, n'allons pas dépeupler nos hivers en supprimant la charme d'une pêche dont les gens si pratiques de la province d'Ontario reconnaissent la parfaite innocuité ; au moins ayons la logique de la permettre pour une variété de truite, la saumonée, dont la pêche est légalement permise à cette époque, évitant un contre sens aussi énorme que de la permettre hors de l'eau, puisque la permettre généralement et la défendre à travers la glace c'est, dans notre pays, permettre une chose défendue.

D'autre part, rien ne s'oppose dans les habitudes légales de nos arrêtés en conseil, à faire de ces pêches l'objet de licences peu coûteuses et faciles à obtenir mais dont les termes et conditions pourraient garantir des protections efficaces, comme l'établissement des distances du rivage, la profondeur d'eau, ou telle pêche est permise.

Si nous comparons ces conditions récurrentes de nos ressources naturelles, qui deviennent de premier plan, au point de vue du tourisme, avec celles du repeuplement de nos forêts, qui demandent un travail hercule et d'énormes sacrifices d'argent, tandis que le repeuplement de nos lacs ne requiert qu'un trait de plume législatif, il me semble que le tourisme et la colonisation sont en droit d'espérer que cet appoint législatif ne leur fera pas défaut.

NATURE

Meli-Melo

Le Conseil de l'instruction publique

Le 4 février aura lieu, à Québec, une réunion du comité catholique du Conseil de l'instruction publique de la province.

Un nouveau surplus pour la province de Québec

D'après les comptes publics de la province de Québec, qui viennent d'être déposés à l'Assemblée législative, les recettes ordinaires se sont totalisées à \$23,170,733.11 et les paiements ordinaires et extraordinaires se sont élevés à \$21,867,292.94, soit un excédent de \$1,303,440.17 des recettes sur ces dépenses.

Tout le monde peut recevoir les Débats de la Chambre

Le fait que chacun peut se procurer les débats de la Chambre des communes n'est pas généralement connu du public. On considère les débats comme une publication officielle à tirage limité, et on ignore qu'il y a une liste considérable d'abonnés qui reçoivent les débats chaque jour, en même temps que leur journal quotidien. On a entrepris, cette année, une active campagne de propagande afin d'augmenter le nombre des lecteurs des débats. Chaque député a été prié de fournir une liste des personnes de son comté qu'il croit intéressées à ce sujet, et l'on adresse des circulaires explicatives à chacune de celle-ci ; les circulaires sont accompagnées d'un coupon qu'il faut remplir et retourner. Mais il n'est pas nécessaire de recevoir une circulaire pour avoir le droit de s'abonner aux débats. On peut obtenir tous les renseignements désirés en écrivant à l'Imprimeur du Roi, à Ottawa. La campagne dont il est question plus

haut a été entreprise à la suite d'une résolution du comité parlementaire sur les débats de la Chambre, au cours de la dernière session.

Les Sulpiciens et l'université de Montréal

L'honorable sénateur F.-L. Béique, président de la commission d'administration de l'Université de Montréal, répond dans les termes suivants à "Verbum Sapienti", correspondant de la Gazette : Monsieur le Rédacteur. La demande faite par l'Université de Montréal au premier ministre de la province, l'honorable M. Taschereau, pour une aide financière semble avoir suscité dans l'esprit de certaines gens la question de savoir comment étaient employés les fonds à la disposition du séminaire de Saint-Sulpice.

"Ceux qui connaissent l'étendue et l'excellence des œuvres de charité et d'éducation de Saint-Sulpice, sans distinction de croyance, ne peuvent avoir la moindre crainte qu'aucune partie des biens qu'il détient soit appliquée à d'autres fins qu'à celles stipulées par le statut, auquel fait allusion votre correspondant, "Verbum Sapienti", dans sa lettre du 17 courant.

L'Université ne s'est pas adressée dernièrement aux Messieurs de Saint-Sulpice pour l'excellente raison que ces Messieurs ont déjà spontanément et généreusement aidé l'Université dans toute la mesure que l'on pouvait attendre d'eux ; et cela après avoir fait auparavant d'importantes donations en argent et en propriétés à l'ancienne Université Laval de Montréal.

(Signé) F.-L. BEIQUE.
"Montréal, 19 janvier, 1925."

On fête M. Adolphe Tison

M. J. B.-Adolphe Tison, assistant-protonotaire, chef de service du greffe de la cour supérieure, à Montréal, a été samedi soir, fêté par ses amis à l'hôtel Plaza, à l'occasion de son trentième anniversaire de service civil. Plus de cent convives étaient présents, la plupart employés civils, avocats et notaires. On a présenté à M. Tison une bourse en or, et comme témoignage de bonne camaraderie, une blouse à tabac.

Le banquet était présidé par M. J. Wilfrid Pilon et R. Delisle. Des allocutions ont été prononcées par MM. Paul Mercier, député de Saint-Henri, Wilfrid Pilon, c. r. A. Thurber, député, A. Dollo, J.-A. Gittard, John Hachett, Jos. Buddick, A. Fleury, R.-H. Beaulieu, Gustave Marin, E. Paquet et M. Poliot. Nos félicitations à M. Adolphe Tison qui est un ancien citoyen de Saint-Jérôme.

L'industrie de la laine au pays

La petite industrie la plus rémunératrice au Canada est présentement celle des moutons, a déclaré le Dr J.-H. Grisdale, sous-ministre de l'Agriculture, à un dîner donné récemment à Ottawa, sous les auspices de la Canadian Society of Technical Agriculturists. Il assure que le prix de la laine vont s'élever cette année comme jamais depuis très longtemps, car la production de la laine a baissé dans le monde entier et les troupeaux de moutons sont trop peu considérables. Le Dr. Grisdale prétend que le Canada ne produit qu'un quart de la laine qu'il devrait.

La prochaine session fédérale

La rentrée des Chambres aura lieu le 5 février à Ottawa. M. C.-E. Hanna, député de West-Hastings, proposera l'adoption de l'adresse en réponse au discours du trône et sir Eugène Fiset, député de Rimouski, la secondera.

La prochaine session verra les partis politiques divisés comme suit : 118 libéraux y compris le président des communes, 62 progressistes, 51 conservateurs, 2 indépendants, 2 travaillistes, total 235. Depuis les dernières élections générales il y a eu de nombreuses élections partielles au Canada. Le gouvernement a obtenu la victoire dans les comtés suivants : Argenteuil, Vaudreuil-Soulanges, Saint-Jean, Mégantic, Jacques Cartier, Nicolet, Richelieu, Halifax, Cap Breton, Pictou et Hastings Ouest, Kamouraska, Gloucester, Kent Ouest, Essex nord, Rimouski, Saint-Antoine de Montréal, Northumberland. Les conservateurs ont été vainqueurs dans Grenville, Lanark, Kent, N. E., et Yale-Caribou.

Centenaire du collège de Sainte-Thérèse

Les 17, 18, 19 juin prochain, de grandes fêtes auront lieu au séminaire de Sainte-Thérèse pour marquer le centenaire de sa fondation. C'est en effet en 1825 que M. l'abbé Charles Ducharme recevait dans son presbytère les premiers élèves qui devaient compter parmi les anciens de Sainte-Thérèse. Le programme des fêtes n'est pas encore définitivement arrêté, mais on sait que le centenaire coïncidera avec la inauguration d'un monument élevé à la mémoire de Monsieur l'abbé Ducharme, qui s'élèvera sur les pelouses du collège. L'érection du monument a été confiée à M. Joseph Sawyer, architecte, et J.-O. Graton, sculpteur.

"Les Annales"

Le cinquantenaire de l'Opéra ; de sagaces réflexions sur l'évacuation de la zone de Cologne ; de piquants articles d'Abel Bonnard sur la Gaieté du Froid et de Henri Duvernois sur le 1er Janvier d'un Solitaire ; des pages de Pierre Mille, Myriam Harry, G. de Pawlowski, Miguel Zamacois, la suite du roman inédit de Claude Farrère ; voilà ce qu'apporte pour 90 centimes le dernier numéro des Annales.

Pensées

— On ne discute qu'avec les gens de son avis et seulement sur des nuances. A. Préalut.
— L'envie est à l'âme ce que la rouille est au fer ; elle la ronge. X. Marmier.
— En ce monde, il faut être un peu trop bon pour l'être assez. Marivaux.
— Bien dire et bien penser ne sont rien sans bien faire. La Chaussée.

Deux manifestations libérales

Deux grandes manifestations libérales ont eu lieu la semaine dernière : l'une à Québec, l'autre à Montréal. Les deux ont eu un succès sans précédent.

Dans la vieille capitale, la population a fait le plus chaleureux accueil au premier ministre du Canada qui était accompagné des honorables Lapointe et Low. Les hommes les plus marquants de la politique, de la finance, du commerce et de l'industrie avaient tenu par leur présence à témoigner à ces hommes d'Etat combien ils appréciaient leurs efforts pour remettre le pays dans la voie de la prospérité qu'il avait laissée en 1911 sir Wilfrid Laurier.

L'honorable M. King a fait une revue claire, précise, des événements politiques qui se sont succédés depuis la fin de la guerre. Il a comparé les actes de son gouvernement avec ceux de l'administration qui l'avait précédé et a fait voir toute la confiance que l'on pouvait mettre dans l'avenir.

Dans Saint-Henri de Montréal, quinze mille personnes ont pris part à la manifestation. C'était l'un des plus grands ralliements libéraux que l'on ait vus dans la métropole. Deux ministres fédéraux y assistaient, les honorables Murdoch et Cardin. Celui-ci a rassuré le peuple au sujet de la construction du nouveau pont sur le Saint-Laurent que des journaux antipathiques au progrès de l'est de Montréal, comme le Star et la Gazette, souhaitaient ne pas voir se réaliser.

Cette entreprise s'accomplira et les travaux commenceront de bonne heure le printemps prochain. Espérons que le ministre de la marine et des pêcheries, à qui les plans doivent être soumis pour approbation, verra à ce que le pont ait son débouché dans une partie populeuse de l'est afin de rendre plus facile aux masses ouvrières l'accès de l'île Sainte-Hélène, cet endroit idéal pour se reposer, respirer l'air pur et permettre aux enfants de prendre leurs ébats et développer leurs forces.

M. Paul Mercier, le sympathique député de Saint-Henri, dans un éloquent discours, a exprimé à ses commettants toute sa reconnaissance pour l'organisation de cette inoubliable manifestation.

A l'assemblée législative

Le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône s'est continué toute la semaine. Un grand nombre de députés ont pris la parole tant de l'opposition que du côté ministériel.

Les principaux discours furent ceux de M. Arthur Paute, de M. B. Richard, de l'honorable M. Patenaude, de l'honorable M. Perreault, de l'honorable M. David.

L'honorable M. Patenaude a fait de l'économie politique pessimiste ; il a parlé agriculture, colonisation et protection, s'appuyant sur des statistiques inadéquates et par conséquent peu probantes. Les problèmes économiques de la désertion des campagnes, de la concurrence commerciale et de la prospérité de l'agriculture existent sans doute, mais les causes qu'en a données le député de Jacques Cartier aussi que les remèdes qu'il a proposés portent à faux. L'honorable M. Perrault, qui lui a répondu, a réfuté sa thèse avec des raisonnements plausibles et des faits certains.

L'honorable Athanase David a prononcé un magnifique discours où il a exposé l'œuvre du gouvernement en faveur de la petite école et où aussi il a montré comment le gouvernement Taschereau a su protéger, en plus du cerveau, la santé publique.

M. Lortie, député de Soulanges, a été chargé par son chef, M. Arthur Sauvé, de présenter la motion traditionnelle de non

Inauguration officielle du dispensaire de Saint-Jérôme

L'inauguration officielle du dispensaire antituberculeux et de puériculture du district de Terrebonne aura lieu, dimanche prochain, à Saint-Jérôme.

A cette occasion une assemblée sera tenue à 2 1/2 heures de l'après-midi, dans l'église que M. l'abbé Brosseau, curé, veut bien mettre à la disposition des organisateurs du dispensaire.

Seront présents : l'honorable Athanase David, secrétaire de la province et député de Terrebonne ; le Dr A. Lessard, directeur du service provincial d'hygiène ; le Dr O. Leclerc, de Québec, chef du dispensaire antituberculeux de Saint-Sauveur ; le Dr M.-E. Savard, chef du service provincial d'hygiène pour le district de Montréal ; le Dr A. Jarry, de Montréal, directeur de l'Institut Bruchési ; le Dr Pallardy, de Sainte-Thérèse, inspecteur régional ; M. Jules-Edouard Prévost, député ; son honneur le maire Legault ; le Dr R. Lapointe, qui a charge du dispensaire de Saint-Jérôme ; les membres de la ligue antituberculeuse de Saint-Jérôme : MM. C.-E. Marchand, avocat, Charles Lorrain, Georges Langlois, Ph. Bureau, Wilfrid Martin, Wilfrid Maillé. M. le curé Brosseau, président d'honneur de la ligue, prendra la parole ainsi que plusieurs de ceux que nous venons de mentionner.

Mlle Courville, infirmière visiteuse du dispensaire, est arrivée dans notre ville, cette semaine.

L'organisation de ce dispensaire est une œuvre de salut public. Si l'on veut en connaître le but, les effets salutaires qu'on en attend et comment il fonctionnera qu'on assiste à l'assemblée de dimanche prochain. L'honorable M. David et des médecins très versés dans les questions d'hygiène infantile et parfaitement renseignés sur les moyens à prendre pour combattre le fléau de la tuberculose, renseigneront le public et lui démontreront les services efficaces que peut et doit rendre un dispensaire comme celui qui vient d'être établi à Saint-Jérôme, grâce à l'initiative du gouvernement de Québec.

La bonne volonté de tous est nécessaire pour assurer le plein succès de cette institution. Les familles, les autorités municipales et religieuses doivent s'unir au corps médical et au personnel du dispensaire pour organiser la défense sanitaire de la population du district de Terrebonne contre la tuberculose et la mortalité infantile qui font de si grands ravages parmi nous.

confiance dans le gouvernement. Cette motion fut présentée, comme toujours, sous forme d'amendement, et l'on y trouve quatre clauses qui demandent à la Chambre d'apporter certaines réformes à la politique actuelle du gouvernement.

Cette proposition de non confiance a été renversée, hier, par un vote de 58 contre 18.

Ouverture de la cour criminelle à Saint-Jérôme

Le 16 du courant, la cour criminelle s'est ouverte pour la première fois dans le palais de justice de Saint-Jérôme depuis que cette ville est devenue le chef-lieu du district de Terrebonne.

Une assistance considérable assistait à cette cérémonie imposante. Plusieurs avocats étrangers, en plus de ceux de Saint-Jérôme, étaient présents. Nous avons remarqué MM. Calixte E. Hieher, de Sainte-Acholastique, et L.-L. Legault, de Lachute, avocats de la couronne ; MM. Calder, C.-H. Desjardins, Jos. Bastien, de Montréal ; M. Damers, de Sainte-Agathe.

Après que le protonotaire Joseph Grignon eut, très solennellement, sermenté chacun des grands jurés, l'honorable juge P. Cousineau prononça l'adresse suivante :

Messieurs les jurés. Cette date du 16 janvier 1925 ne sera pas sans importance dans les annales judiciaires du district de Terrebonne. Elle marque l'ouverture des assises pour la première fois à Saint-Jérôme, dans le nouveau palais de justice. Nous avons célébré déjà l'inauguration de ce magnifique monument ; mais, pour la première fois, vous avez été appelés, MM. les grands et petits jurés, à venir vous-mêmes ici prendre une part plus active et très importante à l'administration de la justice de cette province.

S'il est vrai que les questions qui se rapportent à la justice civile, aux débats entre particuliers, ont leur importance, à plus forte raison celles qui concernent l'honneur, la liberté, la vie même des citoyens doivent être traitées avec plus de soin. Aussi le législateur n'a pas voulu confier au juge seul la charge de les décider. Il s'est organisé un système judiciaire dans les affaires criminelles, qui a reçu la sanction des siècles, qui a été adopté dans tous les pays, en vertu duquel nul invidé accusé de crime ne puisse être condamné si ce n'est du libre jugement de ses pairs.

Ce système est celui du procès par jury. L'idée de mêler les citoyens à l'administration de la justice est des plus anciennes ; les lois et les coutumes de l'époque barbare et féodale instituent des juridictions qui ne sont autres que le jury. Les boni homines, le jugement par les pairs, sont les précurseurs du jury actuel. A cette époque, le grand jury et le petit jury décidaient d'après leur connaissance personnelle des faits ; mais, plus tard, le jury fut convoqué non plus à raison de sa connaissance personnelle des faits reprochés, mais pour entendre la preuve et juger.

A l'origine, les jurés n'étaient pas indépendants. Ils étaient sujets à l'amende

ou à l'emprisonnement dans le cas d'un verdict erroné. Mais, dès 1667, la Chambre des communes, en Angleterre, déclara illégal l'usage de rechercher et de punir les jurés à raison de leurs verdicts. Et, en 1670, dans la cause de Buskell, l'indépendance des jurés fut définitivement reconnue et le juge Vaughan déclara la non responsabilité d'un juré à cause de son verdict.

Le pouvoir du juge de renvoyer un jury qui, après un temps raisonnable, ne peut s'accorder sur un verdict, a été définitivement établi en 1866 dans la cause de Winsor vs the Queen.

Le droit criminel anglais et partant le procès par jury en matière criminelle fut introduit dans notre pays avec la domination britannique, le 10 septembre 1759 ; le 17 septembre 1764, le gouverneur Murray lançait une ordonnance enjoignant au juge en chef de la cour supérieure de décider toutes les causes criminelles suivant les lois anglaises et l'article 11 de l'Acte de Québec (1774) déclare que les lois criminelles anglaises seront observées comme lois dans la province de Québec. Ce sont ces lois, telles que révisées et édictées par le code criminel de 1892, statut fédéral, qui nous régissent actuellement.

D'après le système actuel, le juge est chargé de l'interprétation de la loi et c'est lui qui applique les peines prescrites. Tandis que le droit de juger n'appartient, en règle générale, qu'à des magistrats nommés à cette fin et ayant un pouvoir permanent de juridiction ; par exception, en matière de grand criminel, le législateur a voulu que la décision fut remise aux mains de simples citoyens qui s'appellent jurés et "le jury" est la réunion d'un certain nombre de ces citoyens investis par la loi d'un pouvoir temporaire de juridiction. C'est le jury, les grands et les petits jurés qui sont les véritables juges dans les procès criminels ; ce sont les grands jurés qui décident d'abord s'il y a matière à procès et ensuite les petits jurés qui décident si l'accusé est innocent ou coupable.

Il y a deux jurys : le jury d'accusation et le jury de jugement. Des jurés l'on doit exiger une attention constante et une impartialité complète. Ni les ennuis, ni les préjugés, ni les passions ne doivent influencer leurs décisions. Ils sont les gardiens de la société et les protecteurs de la liberté publique et individuelle. La société attend d'eux une sécurité complète contre les criminels et les innocents n'ont rien à redouter de leurs verdicts.

Le rôle des grands jurés a son importance tout comme celui des petits jurés. Choisis dans une classe sensée indépendante de fortune et de caractère, ils sont assermentés d'une façon solennelle et leur chef est assermenté séparément. Les actes d'accusation leur sont soumis par les officiers de la Couronne et le résultat de leurs délibérations est consigné par les termes d'accusation fondée, d'accusation non fondée ou d'ignoramus.

L'honorable juge met ensuite les jurés au courant des principales dispositions de la loi qu'il leur importe de connaître.

Le grand jury se composait de MM. Charles Gentier, Sainte-Adèle ; Aldéric Bellefleur, Saint-Amand ; H. H. H. ; J.-M. Charbonneau, Sainte-Agathe ; James Armstrong, Saint-André ; Eugène Allaire, Sainte-Anne des Plaines ; Edgar Renaud, Saint-Augustin ; J.-Alcide

Aubin, Nap. Ferland, Saint-Benoit; Georges Nyzin on, Calumet; Ozila B. auieu, Saint-Casut; Jos. Bradley, Charton; W. J. Back, Chatham.

Les grands jurés ont rapporté des accusations fondées, "true bill", dans les causes suivantes:

Césaire Paquette, méfait. Adolphe Decoste, effraction. Charles Leroux, obtention de vol sous de faux prétextes.

Joseph Gabriel, assaut. Napoléon Marinier, incendie. Paul Emile Perrier et Philippe Legault, vol de poules.

Oscar Decoste et Adolphe Decoste, lésions corporelles accompagnées de voies de fait.

Emile Desjardins, effraction et commission d'effraction. Edouard Jacquot, conversion frauduleuse.

Camille Bastien et Rodrigue Bastien, lésions corporelles accompagnées de voies de fait.

Donald McAllister et Albani Carrière, conspiration pour commettre un vol à main armée.

Clara Silverberg, vol. Ubald Lemieux, refus de pourvoir. Francis Dion, vol.

Joseph Beauchamp, vol, compromis sur action pénale, obtention de valeur sous faux prétextes.

Félix Lacasse, tentative de meurtre. Dans la cause de Cécilia Frett, accusée de voies de fait, les jurés ont rapporté une accusation non fondée.

Des mandats d'amener, "bench warrants", ont été émis contre les accusés qui ont fait défaut de répondre et qui sont: Clara Silverberg, Francis Dion, Joseph Beauchamp et Adolphe Decoste.

Ubald Lemieux a plaidé coupable à l'accusation de refus de pourvoir et recevra sa sentence à la fin du terme.

Le premier procès du terme devant les petits jurés a été celui d'Adolphe Decoste, accusé d'effraction et de commission d'effraction. Après une heure de délibérations, les jurés ont rapporté un verdict de coupable avec recommandation à la clémence de la cour. Mre Jos.-P. Bélair occupait pour l'accusé.

La cour a procédé, hier, au procès de Calixte Laframboise, accusé de parjure; il y a eu une trentaine de témoins d'assignés des deux côtés.

Un verdict de culpabilité a été rendu avec recommandation à la clémence de la cour. Le juge a suspendu la sentence. M. Maurice Demers, de Sainte-Agathe, défendait l'accusé.

Les autres procès sont fixés comme suit: 22 janvier: Césaire Paquette et Joseph Gabriel.

Le 23 janvier: Napoléon Marinier. Le 28 janvier: Paul-Emile Perrier et Philippe Legault; Oscar Decoste et Adolphe Decoste.

Le 29 janvier: Emile Desjardins et Ed. Jacquot.

Le 2 février: Félix Lacasse. Le 3 février: Camille Bastien et Rodrigue Bastien.

Le 3 février: Donald McAllister et Albani Carrière.

Le rapport de l'honorable Athanase David

Secrétaire de la province

Nul ministère de l'administration provinciale ne compte d'aussi nombreux et importants départements à diriger que le secrétariat de la province de Québec.

Qu'on en juge par le rapport annuel que l'honorable Athanase David vient de déposer devant la Chambre et dont nous ne pouvons donner ici qu'un très court résumé.

Le nombre des compagnies

Durant l'année 1923-1924, six-cent-soixante-six compagnies, formées conformément à la loi des compagnies de Québec, 1920, ont obtenu des lettres patentes émises sous le grand sceau de la province. Le capital global de ces compagnies représente \$120,972,745.

Au delà de treize cents compagnies ont fourni leur rapport annuel conformément à l'article 6031 de la loi. Ces rapports, dont l'utilité n'est plus à établir, ont permis au département de répondre promptement à de nombreuses demandes de renseignements.

Hôpitaux pour aliénés

Une augmentation assez sensible de malades s'est fait sentir dans toutes nos institutions hospitalières pour aliénés. Partout on souffre de l'encombrement. Les dames religieuses propriétaires de l'hôpital Saint-Michel-Archange méritent tout spécialement nos félicitations pour la belle initiative qu'elles ont prise, au début du renouvellement de leur contrat, en décidant la construction d'un grand hôpital psychopatique, attaché à l'institution hospitalière actuelle, Cat hôpital psychopatique, qui sera terminé au printemps prochain, sera l'un des plus parfaits et des mieux outillés de l'Amérique.

Les écoles de réformes

L'encombrement, constaté dans nos hôpitaux pour aliénés, se fait aussi sentir dans nos écoles de réforme et d'industrie. Il faut en trouver la cause dans l'augmentation rapide des populations urbaines. Il y aurait de la place actuellement dans la province pour deux grands orphelinats.

Ecoles du soir

Les écoles du soir conservent toujours la popularité des premières heures. La population urbaine, qui en bénéficie, comprend les services signalés qu'elles sont appelées à lui rendre. L'assistance s'y maintient nombreuse.

Celles dirigées par le Conseil des Arts et Manufactures ne leur cèdent en rien dans l'estime des populations ouvrières.

Les cours du soir donnés au Monument National sous les auspices de la Fédération nationale de la Saint-Jean-Baptiste de Montréal donnent aussi à la population ouvrière de la métropole l'occasion que les circonstances lui refusent quelquefois de s'instruire. Ces cours sont très fréquentés.

Ecoles des hautes études commerciales

L'école des hautes études commerciales, sous l'habile direction de M. Henry Laureys, s'affirme maintenant comme la première école du genre au Canada. Son personnel enseignant, de toute première valeur, a été un des premiers à bénéficier des bourses d'Europe. Quelques-uns de ses professeurs comptent parmi les plus brillants de nos boursiers. Ses élèves continuent à justifier la confiance des institutions financières qui les emploient et nos gouvernements ne manquent pas de s'attacher quelques-uns de ses spectateurs.

Ecoles Techniques

Nos écoles techniques ont subi l'épreuve du temps. Elles vivent et se développent. Pour concentrer leurs efforts et donner à leurs énergies une direction uniforme, nous avons cru devoir remplacer M. A. Michard, décédé, par M. Augustin Frigon, ingénieur civil et directeur de l'école polytechnique. Nous n'hésitons pas à croire que le directeur de l'enseignement technique saura donner une impulsion nouvelle aux études techniques, dont la nécessité dans un jeune pays comme le nôtre ne peut se discuter. Nous sommes heureux de saluer, pour septembre prochain, l'ouverture de l'école technique de Hull. L'enlèvement de la population de la cité de Hull et les besoins de tout le district qu'elle va desservir ne nous laissent pas de doute sur les succès qu'elle obtiendra.

Hygiène

L'hygiène est à l'ordre du jour dans tout l'univers. Les temps sont passés où l'hygiénisme devait se cacher. La campagne d'éducation que poursuit le service provincial d'hygiène reçoit maintes adhésions nouvelles et l'encouragement de notre population. A l'école comme à l'usine, à l'hôpital comme au foyer, partout l'hygiénisme est écouté, partout il devient nécessaire. Le fléau de la tuberculose et de la mortalité infantile a été attaqué de front. On s'organise, on s'entraide, on se sacrifie, on lutte. Il reste encore beaucoup à faire, mais l'élan est donné, les résultats se font déjà sentir et les bonnes volontés ne le contraindront pas de défaut. Il est donc permis d'espérer.

Statistique

Tous ceux qui s'intéressent à notre vie nationale comprennent l'utilité d'une bonne statistique sur toutes les questions relevant de l'administration de notre province. La création de notre bureau de la statistique de Québec était une nécessité. Ce bureau, vieux seulement de quelques années, a déjà rendu d'énormes services. Ses publications sont maintenant très regardées et les renseignements qu'il est appelé à fournir chaque jour ne manquent pas de nous confirmer dans la faveur qu'il reçoit sans cesse du public, de notre province et de l'étranger.

Archives

Après la publication de son troisième rapport, l'archiviste de la province de Québec, M. Pierre-Georges Roy, n'a plus à prouver la richesse des dépôts qui lui ont été confiés. Les archives de la province de Québec sont, en documents originaux, les plus riches de l'Amérique. Les additions considérables que leur a apportées notre archiviste leur donnent tous les jours une valeur plus grande. Nous avons constaté avec joie les dons nombreux qui sont venus les enrichir durant l'année 1923-24. Quantité de nouveaux documents que le temps aurait détruits ont été versés aux archives et sauvés de la destruction. L'historien en bénéficiera. Notre archiviste est en correspondance constante avec les principaux archivistes de France et d'Angleterre et chaque jour nos collections se complètent de nouveaux documents.

L'assistance publique

Le deuxième rapport annuel du D. A. Lessard, directeur du service de l'assistance publique de la province de Québec, pour l'année 1923-24, dénote que la loi de l'assistance publique, entrée en vigueur le 1er septembre 1921, ne cesse de prodiguer les bienfaits dont on en attendait.

L'an dernier, 117 institutions avaient réclamé le privilège d'être reconnues d'assistance publique depuis l'entrée en vigueur de cette loi. Le 1er juillet 1924, le nombre des institutions qui avaient réclamé ce privilège atteignait 131, soit 14 de plus que l'année précédente.

Ces 14 institutions sont les suivantes: hôpital Saint-Joseph, de Trois-Rivières; Hôtel Dieu Saint-Vallier, de Chicoutimi; hôpital Saint-Joseph, de Maniwik; hôpital Saint-Joseph du Précieux-Sang, de Rivière-du-Loup; St-Mary's Hospital, de Montréal; hôpital de la Sainte-Famille, de Ville-Marie; hôpital Saint-Michel, de Buckingham; Institut Bruchési, de Montréal; hospice Gamelin, de Montréal; hospice de la Providence, de Montréal; Social Service Council, de Québec; Child Welfare Clinic Committee, de Sherbrooke; Orphelinat catholique, de Montréal.

Les revenus du fonds de l'assistance publique se sont totalisés, du 1er juillet 1923 au 30 juin 1924, à la somme de \$1,079,548.97. Les principales sources de ces revenus ont été les suivantes: droit du pauvre, \$399,577.64; pari mutuel, \$387,987.93; remboursement par les municipalités des frais d'hospitalisation des indigents, \$171,831.95; droit d'entrée aux courses, \$29,190.77; licences d'amusement, \$44,758.98; licences de champs de courses, \$36,745.85.



Le directeur du service de l'assistance publique signale avec satisfaction que, conformément à l'amendement apporté l'an dernier à la loi de l'assistance publique, toutes les institutions catholiques qui ont réclamé les privilèges de la loi ont eu, pour ce faire, l'approbation de leur ordinaire.

Le D. Lessard se fait un devoir de porter à la connaissance des autorités les faits et les rapports qui ont existé entre son service et les diverses institutions qui bénéficient de la loi de l'assistance publique ont été toujours empreints de la même bonne foi, du même esprit de confiance et de la même cordialité qu'il s'est plu à reconnaître dans son rapport de l'an dernier.

Le total des recettes du service de l'assistance publique, depuis l'entrée en vigueur de la loi, le 1er septembre 1921 au 30 juin 1924, a été de \$2,863,786.31.

Mackenzie King rend hommage à sir H. Thornton

Lors du récent discours qu'il prononça à Toronto devant 4,000 personnes, le très honorable M. Mackenzie King, premier ministre du Canada, rendit hommage aux qualités administratives de sir Henry Thornton, président du Chemin de Fer National du Canada, à qui il attribua l'amélioration constatée par tous du réseau national. Nous extrayons de ce discours le passage suivant:

"Je crois que tout le monde admet qu'il aurait été très difficile de trouver un administrateur de chemin de fer plus compétent et plus qualifié par son expérience et ses talents pour mener à bien la tâche gigantesque de coordonner et contrôler les divers réseaux ferroviaires dans le Chemin de Fer National du Canada, que sir Henry Thornton. Ce dernier, de son côté, sera le premier à admettre, je crois, que le gouvernement l'a laissé entièrement libre, lui et son bureau de directeurs, d'accomplir à sa guise ses devoirs onéreux."

"Le résultat des opérations du réseau national n'est pas encore aussi satisfaisant que nous le voudrions et, pas aussi satisfaisant qu'il devrait être pour que ce réseau soit un bienfait national, bienfait qu'avec un peu de chance il deviendra, croyons-nous, au lieu d'être un fardeau national comme il l'a été jusqu'ici. De toutes façons il y a une grande amélioration depuis que nous avons pris charge de la coordination et de la consolidation du réseau et en avons confié l'administration à sir Henry Thornton."

"Si nous examinons les budgets des réseaux nationaux (à l'exception du Grand Tronc), nous constatons les améliorations suivantes dans les déficits d'exploitation: 1920.....\$36,842,970 1921.....\$16,092,901 1922.....\$9,736,318 1923.....\$6,018,119"

En 1923 la fusion du Grand Tronc avec les autres lignes permit de charger un déficit de \$6,018,119 en un surplus d'opération de \$11,656,422.

"C'est ainsi que pour la première fois depuis la grande débâcle ferroviaire nous voyons en 1923 le Chemin de Fer national du Canada produire un surplus d'opération."

"Nous remarquons aussi que les déficits résultant du paiement des charges fixes se sont améliorés de la façon suivante: 1920.....\$74,378,318 1921.....\$72,652,278 1922.....\$58,696,911 1923.....\$52,779,350"

"Après les derniers chiffres publiés par le Bureau fédéral des statistiques, il y a plus de décès quotidiennement en février et en mars qu'en tout autre mois de l'année. Cela indique que les débilités de l'hiver et le danger qu'il y a de laisser subsister les toux, les rhumes et l'état d'égarement du système."

Quant les gens commencent à paraître pâles et maigris, qu'ils sont toujours fatigués et n'ont pas d'appétit s'ils sont, particulièrement, affligés d'une toux qui ne les a pas laissés de l'hiver, le danger les menace tous les jours des maladies qui prédominent pendant les mois les plus dangereux de l'année."

Ce qu'il faut à ces gens, c'est la force combattive qui les protège contre la maladie. Father John's Medicine fut créé précisément pour parer à ces conditions adverses."

C'est la prescription qu'un médecin donna au Révérend Père John O'Brien, de l'église Saint-Patrice de Lowell, Mass., en l'année jointe de 1855; il a été depuis constamment employé par des milliers de personnes qui avaient besoin d'un reconstituant contenant les riches éléments nutritifs pour refaire leurs nerfs et leurs tissus et leur donner un sang pur et riche."

Février et mars sont des mois très dangereux

Father John's Medicine donne la force combattive pour résister aux maladies

Si vous avez une toux persistante que les traitements ordinaires n'ont pas réussi à soulager, ou si vous êtes épuisé, prenez dès maintenant Father John's Medicine et refait vos forces et votre vitalité."

Le Father John's Medicine ne contient ni alcool ni drogues dangereuses et il est parfaitement sûr pour tous les membres de la famille."

La préférence impériale

M. A. R. McMaster, député de Brome à la Chambre des communes, était le conférencier au déjeuner causerie hebdomadaire du club de Réforme, samedi dernier. Il a parlé de la préférence impériale; il a longuement étudié le projet mis de l'avant à la conférence impériale de 1923 et s'est énergiquement opposé à M. McMaster dit que ce projet de préférence impériale n'est qu'un rêve absolument irréalisable."

Présenté par M. Monk, l'un des jeunes membres du club, M. McMaster entra tout de suite dans le vif de son sujet.

Cette question de la préférence impériale présente un intérêt sérieux. Le gouvernement travailliste de M. M. Donald a été défait et Baldwin étant revenu au pouvoir en Angleterre, il se pourrait fort bien que l'on renvoie à Londres les propositions qui ont été faites, en octobre et en novembre 1923, lors de la conférence impériale. Rien n'a été fait encore, mais il est fort probable qu'elles seront renouvelées."

M. McMaster dit qu'il n'a pas d'objection à ce que deux parties de l'empire négocient des ententes qui leur soient mutuellement profitables. Mais que le tarif des Dominions, de tous les Dominions, soit manipulé par en haut ou par en bas, selon qu'il s'agit de produits venant d'un pays d'empire ou d'un pays étranger à l'empire, c'est une autre affaire. La question mérite d'être étudiée à fond."

M. McMaster commença par examiner les propositions de 1923. Elles ne prévoyaient de réductions du tarif anglais en faveur des Dominions que pour quelques produits comme les prunes et les fruits secs, les fruits dans le strop, le sucre, le tabac, les pommes nature, les vins, le honard, les crabes et le saumon en conserve, le miel. A part le sucre, le miel et les tomates nature, ces produits intéressent peu le Canada. Même pour ces derniers produits, les exportations du Canada en Angleterre ne sont pas très considérables. Les articles prévus par les propositions de 1923 n'intéressent le Canada que pour une vente annuelle de \$15,000,000, soit environ 5% de son commerce total avec l'étranger."

A la conférence impériale de 1923, le représentant de l'Australie, M. Bruce, et celui de la Nouvelle-Zélande, M. Massey, ont été très en faveur de la préférence telle que proposée. Il y a à cela une raison majeure. L'Australie, après la guerre, a établi ses soldats démobilisés sur des plantations de raisin de Colombie. Cela fut un fiasco. L'Australie trouva, par la préférence impériale, l'occasion de se procurer un marché pour ses raisins de Colombie et, en même temps, de mettre à la charge de l'empire le fardeau qui l'accablait. Pour la Nouvelle-Zélande, c'était sensiblement la même chose. Le gouvernement néo-zélandais avait garanti à des producteurs de fruits un certain chiffre de ventes qui ne s'est pas réalisé. Le marché impérial fermé aux étrangers pour les fruits secs lui assurait un débouché longtemps recherché."

Les Indes ont été tout à fait opposées aux propositions, car les Indes trouvent en dehors de l'empire leur principal débouché commercial: l'Allemagne."

Le Canada s'est maintenu dans un juste milieu, conservant le principe politique de Laurier, savoir que la politique fiscale de chaque Dominion devait être établie par le gouvernement de chaque Dominion et non pas par un gouvernement impérial."

Tout de même, la conférence impériale de 1923 a adopté deux résolutions portant que l'empire devait tendre à se rendre indépendant du reste du monde au point de vue économique, du moins pour tous les articles que les pays d'empire peuvent produire."

Ces résolutions, toutefois, venaient en déaccord parfait avec une résolution adoptée précédemment à la conférence financière internationale de Bruxelles à laquelle le Canada était parti. A cette conférence, une résolution avait été adoptée stipulant que chaque pays se soit posé pour établir le commerce libre d'avant la guerre et pour faire disparaître toutes les entraves artificielles du commerce. Une autre résolution a été adoptée à la même conférence portant que les pays d'empire s'appliquent à faire disparaître toutes les barrières économiques artificielles."

Qu'allons-nous faire? demanda M. McMaster. Agir selon les résolutions de Londres ou celles de Bruxelles, car nous avons participé aux deux conférences."

Et M. McMaster pose ensuite quelques questions fort pertinentes: Est-il possible d'établir une préférence impériale qui puisse être juste pour toutes les parties de l'empire? Comment une conférence impériale signant une ou deux fois par année pourrait-elle mieux connaître les besoins d'un pays que le gouvernement même de ce pays qui est en contact immédiat avec la population?"

Le Canada, pour sa part, peut offrir à l'étranger du blé, de la farine et des choses de première nécessité. La-dessus le consommateur subit d'abord une hausse de prix, puis, au bout du compte, le besoin d'une préférence impériale."

Ensuite pourquoi une préférence au pécheur de saumon, au pêcheur de homard et pas au pêcheur de morue?"

M. McMaster ne voit pas que la préférence impériale soit une chose pratique ou réalisable."

et il dit que l'on doit de la reconnaissance à M. Mackenzie King pour l'attitude qu'il a prise en deux circonstances. D'abord quand le gouvernement britannique a lancé son message aux Dominions pour savoir s'ils envieraient des troupes aux Dardanelles. M. King n'a eu la réponse que l'on sait: "Aye, aye, here we are." M. Mackenzie King a dit: "Steady boys, steady." La deuxième circonstance, c'est quand M. King a refusé de donner son assentiment au projet de préférence impériale."

M. McMaster cite un cas où le Canada pourrait être un fort perdant avec une préférence impériale. L'Angleterre acceptera toujours son blé, mais elle refusera peut-être sa farine. Elle a assez de minoteries pour fabriquer toute la farine consommée chez elle. La préférence impériale n'aiderait pas le Canada à trouver d'autres marchés. Nos minoteries ne seraient pas alors les seules perdantes. Toute la classe agricole s'en ressentirait car les sous-produits de la minoterie servent à l'engrais des animaux. Ces sous-produits sont indispensables à la production de la viande."

Ce qui va-t-évidemment mieux que la préférence impériale, c'est que chaque Dominion suive la politique fiscale qui lui convient le mieux; que chaque Dominion fasse des affaires à la façon qui lui profite le plus. C'est l'intérêt même de l'empire qu'il en soit ainsi."

Il est évident que la préférence impériale n'est qu'un rêve irréalisable. Ce qui va-t-évidemment mieux que la préférence impériale, c'est que chaque Dominion suive la politique fiscale qui lui convient le mieux; que chaque Dominion fasse des affaires à la façon qui lui profite le plus. C'est l'intérêt même de l'empire qu'il en soit ainsi."

Il est évident que la préférence impériale n'est qu'un rêve irréalisable. Ce qui va-t-évidemment mieux que la préférence impériale, c'est que chaque Dominion suive la politique fiscale qui lui convient le mieux; que chaque Dominion fasse des affaires à la façon qui lui profite le plus. C'est l'intérêt même de l'empire qu'il en soit ainsi."

Il est évident que la préférence impériale n'est qu'un rêve irréalisable. Ce qui va-t-évidemment mieux que la préférence impériale, c'est que chaque Dominion suive la politique fiscale qui lui convient le mieux; que chaque Dominion fasse des affaires à la façon qui lui profite le plus. C'est l'intérêt même de l'empire qu'il en soit ainsi."

Il est évident que la préférence impériale n'est qu'un rêve irréalisable. Ce qui va-t-évidemment mieux que la préférence impériale, c'est que chaque Dominion suive la politique fiscale qui lui convient le mieux; que chaque Dominion fasse des affaires à la façon qui lui profite le plus. C'est l'intérêt même de l'empire qu'il en soit ainsi."

Il est évident que la préférence impériale n'est qu'un rêve irréalisable. Ce qui va-t-évidemment mieux que la préférence impériale, c'est que chaque Dominion suive la politique fiscale qui lui convient le mieux; que chaque Dominion fasse des affaires à la façon qui lui profite le plus. C'est l'intérêt même de l'empire qu'il en soit ainsi."

Il est évident que la préférence impériale n'est qu'un rêve irréalisable. Ce qui va-t-évidemment mieux que la préférence impériale, c'est que chaque Dominion suive la politique fiscale qui lui convient le mieux; que chaque Dominion fasse des affaires à la façon qui lui profite le plus. C'est l'intérêt même de l'empire qu'il en soit ainsi."

Il est évident que la préférence impériale n'est qu'un rêve irréalisable. Ce qui va-t-évidemment mieux que la préférence impériale, c'est que chaque Dominion suive la politique fiscale qui lui convient le mieux; que chaque Dominion fasse des affaires à la façon qui lui profite le plus. C'est l'intérêt même de l'empire qu'il en soit ainsi."

Il est évident que la préférence impériale n'est qu'un rêve irréalisable. Ce qui va-t-évidemment mieux que la préférence impériale, c'est que chaque Dominion suive la politique fiscale qui lui convient le mieux; que chaque Dominion fasse des affaires à la façon qui lui profite le plus. C'est l'intérêt même de l'empire qu'il en soit ainsi."

Il est évident que la préférence impériale n'est qu'un rêve irréalisable. Ce qui va-t-évidemment mieux que la préférence impériale, c'est que chaque Dominion suive la politique fiscale qui lui convient le mieux; que chaque Dominion fasse des affaires à la façon qui lui profite le plus. C'est l'intérêt même de l'empire qu'il en soit ainsi."

Il est évident que la préférence impériale n'est qu'un rêve irréalisable. Ce qui va-t-évidemment mieux que la préférence impériale, c'est que chaque Dominion suive la politique fiscale qui lui convient le mieux; que chaque Dominion fasse des affaires à la façon qui lui profite le plus. C'est l'intérêt même de l'empire qu'il en soit ainsi."

Il est évident que la préférence impériale n'est qu'un rêve irréalisable. Ce qui va-t-évidemment mieux que la préférence impériale, c'est que chaque Dominion suive la politique fiscale qui lui convient le mieux; que chaque Dominion fasse des affaires à la façon qui lui profite le plus. C'est l'intérêt même de l'empire qu'il en soit ainsi."

Il est évident que la préférence impériale n'est qu'un rêve irréalisable. Ce qui va-t-évidemment mieux que la préférence impériale, c'est que chaque Dominion suive la politique fiscale qui lui convient le mieux; que chaque Dominion fasse des affaires à la façon qui lui profite le plus. C'est l'intérêt même de l'empire qu'il en soit ainsi."

Il est évident que la préférence impériale n'est qu'un rêve irréalisable. Ce qui va-t-évidemment mieux que la préférence impériale, c'est que chaque Dominion suive la politique fiscale qui lui convient le mieux; que chaque Dominion fasse des affaires à la façon qui lui profite le plus. C'est l'intérêt même de l'empire qu'il en soit ainsi."

Il est évident que la préférence impériale n'est qu'un rêve irréalisable. Ce qui va-t-évidemment mieux que la préférence impériale, c'est que chaque Dominion suive la politique fiscale qui lui convient le mieux; que chaque Dominion fasse des affaires à la façon qui lui profite le plus. C'est l'intérêt même de l'empire qu'il en soit ainsi."

Il est évident que la préférence impériale n'est qu'un rêve irréalisable. Ce qui va-t-évidemment mieux que la préférence impériale, c'est que chaque Dominion suive la politique fiscale qui lui convient le mieux; que chaque Dominion fasse des affaires à la façon qui lui profite le plus. C'est l'intérêt même de l'empire qu'il en soit ainsi."

Il est évident que la préférence impériale n'est qu'un rêve irréalisable. Ce qui va-t-évidemment mieux que la préférence impériale, c'est que chaque Dominion suive la politique fiscale qui lui convient le mieux; que chaque Dominion fasse des affaires à la façon qui lui profite le plus. C'est l'intérêt même de l'empire qu'il en soit ainsi."

Il est évident que la préférence impériale n'est qu'un rêve irréalisable. Ce qui va-t-évidemment mieux que la préférence impériale, c'est que chaque Dominion suive la politique fiscale qui lui convient le mieux; que chaque Dominion fasse des affaires à la façon qui lui profite le plus. C'est l'intérêt même de l'empire qu'il en soit ainsi."

Il est évident que la préférence impériale n'est qu'un rêve irréalisable. Ce qui va-t-évidemment mieux que la préférence impériale, c'est que chaque Dominion suive la politique fiscale qui lui convient le mieux; que chaque Dominion fasse des affaires à la façon qui lui profite le plus. C'est l'intérêt même de l'empire qu'il en soit ainsi."

Il est évident que la préférence impériale n'est qu'un rêve irréalisable. Ce qui va-t-évidemment mieux que la préférence impériale, c'est que chaque Dominion suive la politique fiscale qui lui convient le mieux; que chaque Dominion fasse des affaires à la façon qui lui profite le plus. C'est l'intérêt même de l'empire qu'il en soit ainsi."

Il est évident que la préférence impériale n'est qu'un rêve irréalisable. Ce qui va-t-évidemment mieux que la préférence impériale, c'est que chaque Dominion suive la politique fiscale qui lui convient le mieux; que chaque Dominion fasse des affaires à la façon qui lui profite le plus. C'est l'intérêt même de l'empire qu'il en soit ainsi."

Il est évident que la préférence impériale n'est qu'un rêve irréalisable. Ce qui va-t-évidemment mieux que la préférence impériale, c'est que chaque Dominion suive la politique fiscale qui lui convient le mieux; que chaque Dominion fasse des affaires à la façon qui lui profite le plus. C'est l'intérêt même de l'empire qu'il en soit ainsi."

Il est évident que la préférence impériale n'est qu'un rêve irréalisable. Ce qui va-t-évidemment mieux que la préférence impériale, c'est que chaque Dominion suive la politique fiscale qui lui convient le mieux; que chaque Dominion fasse des affaires à la façon qui lui profite le plus. C'est l'intérêt même de l'empire qu'il en soit ainsi."

Mort de M. John Hay, député

M. John H. y, député d'Argenteuil à l'Assemblée législative, est mort à Lachute, le 16 janvier courant, après une longue maladie.

M. Hay était âgé de 69 ans. Il représentait le comté d'Argenteuil à l'Assemblée législative provinciale depuis 1912. Le défunt était très estimé dans tous les cercles qu'il fréquentait, dans la vie publique comme dans la vie privée.

Il laisse une épouse, née Morin (Agré), une fille Agnès, épouse du Dr Harold Cooper, de Grand'Mère, et un fils, Gan.

Ses obsèques ont eu lieu dimanche dernier, en l'église presbytérienne de Lachute.

Sainte-Thérèse

M. J.-A. Coulombe, général de la commission des liqueurs, a été élu maire de la paroisse de Sainte-Thérèse par une majorité de 47 voix sur son adversaire, Adélard Labelle, ancien maire.

"Je me crois rajeuuni tant je me sens bien" dit M. Arthur Lafrance, de Québec



M. ARTHUR LAFRANCE, 20, rue St-Alphonse, Québec.

"C'est par l'emploi des Pilules Moro pour les Hommes que j'ai d'abord été soulagé de mes maux de reins, que ma mauvaise digestion s'est améliorée et que j'ai pu gagner les forces que j'avais depuis longtemps perdues. Elles ont été, dans mon cas, le seul remède qui m'ait réussi. En vérité, je me crois aujourd'hui rajeuuni tant je me sens bien". M. Arthur Lafrance, 20, rue St-Alphonse, Québec.

Tout ce qu'un homme dit avoir retiré des Pilules Moro, bien d'autres, que nous ne connaissons pas, l'ont aussi obtenu. Les Pilules Moro ont soulagé des hommes fatigués, dont l'appétit était irrégulier, les intestins paresseux, le cœur trop fortement secoué, les reins affaiblis; des hommes usés par des années de travail; des vieillards qui se désolaient de voir leurs forces et leur santé s'en aller et avaient essayé bien des moyens de se raccrocher plus solidement à la vie.

Les Pilules Moro pour les Hommes sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50 sous la boîte.

COMPAGNIE MEDICALE MORO, 274, St-Denis, Montréal.

Banque d'Hochelaga

SITUATION AU 29 NOVEMBRE 1924

ACTIF	
1. Argent	\$15,093,110.19
2. Montant dû par d'autres banques	5,173,214.76
3. Obligations canadiennes des gouvernements et municipalités (Comptes au-dessous de la valeur marchande.)	30,449,387.10
4. Obligations publiques étrangères (Comptes au-dessous de la valeur marchande.)	2,415,750.08
5. Autres valeurs (

Après avoir Gouté

Le THÉ VERT

"SALADA"

vous êtes alors en mesure de juger de la valeur des autres marques de thé. Le "Salada" est le meilleur qui soit produit dans le monde entier.

ESSAYEZ-LE!

ECHANTILLON GRATIS DE THÉ VERT SUR DEMANDE. "SALADA" MONTRÉAL.

Feu M. E. Longpré

Sainte-Adèle

Ces jours derniers, est décédé à l'âge de 64 ans et 10 mois M. Edmond Longpré. Il était chanteur à l'église de Sainte-Adèle, et secrétaire du conseil et de la municipalité scolaire depuis 25 ans. Le défunt était aussi gérant local de la compagnie de la B. Téléphone depuis 1911.

Ses funérailles ont eu lieu au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. L'abbé James Lesage, curé, a chanté le service, assisté des abbés Gauthier et Gohier. Le choeur de chant de Mont-Rolland, sous la direction de M. Aurèle Lanthier, et quelques chœurs de Sainte-Adèle, sous la direction du maître de chapelle, M. J. H. Beauchamp, ont rendu avec succès la messe de Requiem à quatre voix. Mme J. Poirier touchait l'orgue. Les porteurs étaient MM. Alphonse Bondin, maire, Joseph Lacasse, Louis Nolin, Alphonse Aveline, Henri Le due et S. Desjardins.

Le deuil était conduit par le fils du défunt, M. Fernand Longpré, M. D., de Taunton Mass., le Dr Armand D. Guire, interne à l'Hôtel-Dieu, le Dr J. Poirier, de Sainte-Adèle, le Dr J. O. Lapointe, de Saint-Sauveur, et par MM. Martial Longpré et Arthur Longpré, frères du défunt; P.-A. Longpré, notaire, de Sainte-Rose; P. H. Longpré, Ferdinand Beauchamp, de Mont-Réal, ses beaux frères, J. J. Major, de Sainte-Agathe, Raoul Longpré, de Montréal, Mathias et Roméo Longpré, Achille Page, ses neveux, Joseph Damouchel, son cousin, de Sainte-Adèle. On remarquait dans le cortège: MM. Ernest Guénette et Adrien Ouhmer, de Montréal, Jos. Chevalier, notaire, Félix Bousseau, Téléphore Gavriou, Charles Aubry et Édouard Desjardins de Saint-Sauveur, Achille Rolland, Aurèle Lanthier, L.-P. Guillemette, Edmond Leclair, J. O. Proulx, Rodrigue Maille, E. J. Filion, Donat Legault, César, Jules et J. B. Latour, H. M. Levesque, Zéphirin Desjardins, Avila Desjardins, Arthur Toupin, J. Lamoureux, Théodor Saint-Germain, de Mont-Rolland, Thérèse Legault, maître, Albert Lapierre, secrétaire, Pascal et Frère Guellotte, Jos. Locas, père et fils, Eugène Gasson, de Val-Morin, Joseph Lorge, de Sainte-Marguerite Station, E. G. Nolin, Audé de Besseville, Fabien Dubé, Jos. de Repigny, J. A. Valiquette, Euclide G. G. B. Bois, Napoléon Legault, Joseph et G. G. Gagnon, Eugène, A. Fred, J. B. et E. G. Gagnon, E. B. G. Magloire, Honoré, Arsène, et Ernest Desjardins, Néphthalie Ouhmer, Auguste Ouhmer, Jos. et Wilfrid Millette, T. H. et Wilfrid J. J. J. Damase Paillet, Adolphe Cloutier, Wilfrid, Hermida, Jos et J. H. Legault, Delphis Richer, Pierre Gauthier, A. Fred Gauthier, Emile Dubé, J. Touther, Doris Parenteau, R. G. Campeau, D. Niel Lamoine, René Rymond, Louis et Rosine Courchesne, Joseph et Henri Desjardins, Irénée et Herménégilde Aubert, etc.

Un grand nombre d'offrandes de messes, de fleurs et de sympathies ont été déposées sur la tombe de M. Longpré.

Saint-Hippolyte

Les élections municipales ont eu lieu, le 14 du courant.

M. Alphonse Desjardins a été réélu maire par acclamation pour son deuxième terme.

M. E. Leclerc, sortant de charge, a aussi été réélu par acclamation.

Les nouveaux conseillers sont: MM. Honoré Desjardins et William Hamilton, élus aussi sans opposition.

Le nouveau marguillier est M. Honoré Desjardins qui remplace M. Alphonse Desjardins sortant de charge.

M. Edras Turcotte a eu la bonne fortune de prendre dans le lac L'Angevin 15 bolles truites grosses dans l'espace de 2 1/2 heures. La plus petite pesait 2 1/2 lb.

M. Léon Tanguay professeur à Québec, accompagné de son épouse, Mme Jeannette Rouillard, de Saint-Gervais, étaient en voyage de noces chez leur beau-frère, M. Arthur Gohier, marchand, de notre paroisse.

Bonheur au jeune couple.

LOTS A BATIR

On peut se procurer des lots à bâtir dans les plus belles parties de la ville de Saint-Jérôme, en s'adressant au notaire J. E. Péro.

Qu'on se prépare un chez soi pour le premier de mai prochain.

On vous les fera construire à bon prix.

M. Gaëtan Valois lauréat

La Société des Poètes du Canada, qui a son siège à Québec, organisait, l'été dernier, un concours de poésie qui a pris fin le 1er novembre 1924.

Nous sommes heureux de voir que notre ami et collaborateur, M. Gaëtan Valois, notaire, de Lachute, a obtenu le 2ème prix dans ce concours où cinq prix ont été décernés.

Le 1er prix a été gagné par M. Réginald Letourneau, d'Ottawa.

Nos félicitations à M. Gaëtan Valois.

NOUVELLES

Saint-Jérôme

M. l'abbé Brousseau, curé, a annoncé, dimanche dernier, qu'un prélevement pour rembourser les intérêts de \$163,000 sera imposé sur les biens de la paroisse, cette année.

M. J. W. Johnson a vendu sa propriété, à l'angle des rues Saint-Georges et avenue Parent, à M. Alcide Lévesque.

Quelques améliorations seront faites à l'immeuble.

M. Littner occupera le magasin du coin et le magasin occupé actuellement par M. Littner a été loué pour un restaurant.

M. Lebeau, restaurateur, a vendu son restaurant à MM. Barilault et Gagné, d'Ottawa.

La Laurentian Hydro Electric Coy. a ouvert un magasin d'articles et accessoires électriques dans le bloc Legault, avenue Legault.

Landi dernier, sur la convocation de M. le curé Brousseau, une réunion a eu lieu dans le but de parfaire l'organisation d'une association chorale.

Cette association compte actuellement près de cinquante membres.

Sous peu, les dames seront convoquées dans le même but.

Le cercle des Fermières de Saint-Jérôme a tenu une importante assemblée, mercredi. On y a procédé aux élections du bureau. Ont été élus: Présidente, Mme O. Deménil; vice-présidente, Mme O. Lalonde; secrétaire, Mme J. A. Ducloux; trésorière, Mme D. Val-Louzon; bibliothécaire, Mme E. Faubert; conseillères, Mmes Laganière, A. Leroux, O. Lazon, Adèle Lavelle.

Nous avons un nouveau vicarier dans la personne de M. l'abbé Jobin.

Le Dr Edmond Gagnon, de Sainte-Agathe, était de passage ici, hier.

M. et Mme Sévère Lavolette, Mlle Marie Holman, de notre ville, Mlles Jeanne Dorion et Camille Lavolette, de Montréal, sont partis lundi pour un voyage d'un mois en Europe et à la Havane.

Mme Henri Brisebois est décédée ici, le 13 courant, à l'âge de 26 ans.

Elle laisse dans le deuil, outre son époux, trois enfants en bas âge, son père et ses sœurs, Mmes I. Houle, Roméo Lablanc, Mlle Auréa; ses frères, Joseph, de Grand-Mère, et Antonio, de Charlemagne.

Ses funérailles ont eu lieu le 15 janvier, à Val-David.

Nos condoléances.

Mme M. W. Wain et sa fille Léona, du magasin Léona, partent, dimanche prochain, pour un voyage de quatre mois à Los Angeles (Californie), où elles visiteront des parents. Durant leur séjour aux États-Unis, elles iront dans plusieurs villes, telles que San Francisco, Kansas City, Chicago, Denver, Salt Lake City, Detroit. A ce dernier endroit M. Wain passera quelque jours chez son frère et chez son amie Mme E.-W. Francis, autrefois de Saint-Jérôme.

PERDUE: Mme Laurant Dubois a perdu, à l'Aréna, dimanche dernier, une montre-bracelet.

Une récompense est promise à qui la rapportera soit à la librairie Lepege soit à Mme Dubois le même.

— Le conseil municipal de la ville de Saint-Jérôme s'est réuni le 20 janvier 1925, sous la présidence de M. le maire J. A. L. Gault, tous les échevins étant à leur poste.

1. Le conseil retenu au comité général son rapport concernant la fourniture du courant électrique par force motrice à la Reg. et Knitting Mills, par nouvelle étude.

2. Le conseil a autorisé le trésorier d'acheter de la maison René T. Leclerc \$3,000.00 de débentures de la ville de Mégantic dont \$2,000.00 portant 5 1/2 % d'intérêt, échéance juillet 1944 au prix de 101.80 plus les intérêts courus et \$1,000.00, 5 1/2 %, échéance juillet 1945, au prix de 101.85 et les intérêts courus. Ces valeurs seront placées au fonds d'amortissement de la ville.

Le conseil a autorisé également le trésorier à acheter au plus \$500.00 de la Ville d'11 terroirs 5 1/2 %, échéance 1932, au prix de 101.75 et \$500.00 de la Cité d'Outremont 5 1/2 %, échéance 1931, au prix de 102.25. Ce qui fera un montant total de \$3,000.00 placé au compte du fonds d'amortissement.

Le conseil a chargé le greffier d'aviser les locataires d'états dans la bâtisse du marché, que la ville entend reprendre possession de ces états à partir du premier mai 1925.

Le maire donne lecture du rapport de M. Ernest Gohier, ingénieur des travaux d'agrandissement de l'aqueduc, disant que les travaux sont pratiquement terminés, qu'avant de faire un rapport final il serait bon de remplir le réservoir construit par MM. Archambault, Leclair, Limitée, pour en constater l'étanchéité. M. le président de la commission de l'aqueduc, M. l'échevin Lalonde, est chargé de s'entendre avec M. Gohier à ce sujet.

— Les Artistes canadiens français ont fait leurs élections, le 18 janvier, avec le résultat suivant:

Président, Ovide Gagnon; 1er vice-président, C. J. N. Teasdale; 2e vice-président, J. E. Cadieux; 3e vice-président, Charles Saint-Michel; 1er com. ord. Arthur Saint-Jean; 2e com. ord. Eugène Deschambault; 1er enseneur, Wm. Michut; 2e enseneur, Wilfrid Allaire; 3e enseneur, Cajetan Casson; Rép. Conseil Ex. J. N. Desjardins; médecin ex. Dr L. P. Marleau.

HOCKEY

"Never Swat" vs "Has Been"

Le jeudi soir 22 janvier, à 8 heures, aura lieu à l'Aréna Saint-Ongé une partie de hockey entre les "Never Swat" (voyageurs de commerce) et les "Has Been" (marchands de la ville de Saint-Jérôme). Vous venez à l'œuvre des gens comme le fameux gardien des buts, le jeune Laurent Dubois, qui, par le passé, a toujours été le mur inébranlable de ses adversaires. Arthur Dupras, la défense redoutable et l'organisateur du club étranger, promet de reprendre la revanche de sa fameuse défaite de l'hiver dernier. Le départ et le rendez vous de tous seront à l'hôtel Lapointe à 7:30 hrs P.M. De là, les deux clubs partiront et paraderont par les rues Labelle et Saint-Georges avec musique en tête pour l'Aréna. Tout le monde est invité à faire partie de la parade. Une surprise vous sera réservée et ce sera un feu rouge.

Entrée 25c. Enfants 10c.

Dimanche dernier, le "Saint-Jérôme" a battu le "Mont Royal" par 4 contre 1.

Bravo!

Dimanche prochain le fameux club "Bordeaux" viendra jouer contre le Saint-Jérôme à l'Aréna.

La partie sera mouvementée, nous dit-on.

Le 4 février, le club "Saint-Eustache" viendra, avec une excursion, à Saint-Jérôme, et jouera le soir à l'Aréna contre notre club.

— Nous avons un nouveau vicarier dans la personne de M. l'abbé Jobin.

Le Dr Edmond Gagnon, de Sainte-Agathe, était de passage ici, hier.

M. et Mme Sévère Lavolette, Mlle Marie Holman, de notre ville, Mlles Jeanne Dorion et Camille Lavolette, de Montréal, sont partis lundi pour un voyage d'un mois en Europe et à la Havane.

Mme Henri Brisebois est décédée ici, le 13 courant, à l'âge de 26 ans.

Elle laisse dans le deuil, outre son époux, trois enfants en bas âge, son père et ses sœurs, Mmes I. Houle, Roméo Lablanc, Mlle Auréa; ses frères, Joseph, de Grand-Mère, et Antonio, de Charlemagne.

Ses funérailles ont eu lieu le 15 janvier, à Val-David.

Nos condoléances.

Mme M. W. Wain et sa fille Léona, du magasin Léona, partent, dimanche prochain, pour un voyage de quatre mois à Los Angeles (Californie), où elles visiteront des parents. Durant leur séjour aux États-Unis, elles iront dans plusieurs villes, telles que San Francisco, Kansas City, Chicago, Denver, Salt Lake City, Detroit. A ce dernier endroit M. Wain passera quelque jours chez son frère et chez son amie Mme E.-W. Francis, autrefois de Saint-Jérôme.

PERDUE: Mme Laurant Dubois a perdu, à l'Aréna, dimanche dernier, une montre-bracelet.

Une récompense est promise à qui la rapportera soit à la librairie Lepege soit à Mme Dubois le même.

— Le samedi 24 du courant, il y aura à la salle de l'hôtel Lapointe une soirée de danse organisée par M. René B. Bin.

Les victoires du Collégien

Dans son nouveau et brillant costume, le Collégien accumule de splendides victoires. En voici la liste:

Le 14 décembre, Collégien bat Etoile du Nord Résultat: 1 — 0

Le 21 décembre, Collégien bat Aig'on. Résultat: 5 — 0.

Le 11 janvier, Collégien bat Regent Knitting Résultat: 7 — 0.

Le 17 janvier, Collégien bat Regent Knitting Résultat: 2 — 0.

Le 18 janvier, Collégien bat Cercle Ferland Résultat: 4 — 0.

La partie du 17 dernier avec la Regent Knitting fut la plus remarquable à tous égards. Le fameux Beauchamp, gardien de but du Jérôme, travailla pour les visiteurs. Les assistants purent rassasier leur curiosité, admirant sans cesse et les fines passes des Collégiens, ou la superbe adresse de Beauchamp pour bloquer tous les coups. Cependant, à la troisième période, Labelle réussit à tromper la vigilance de l'habile gardien, et compta le premier point.

Trois minutes plus tard Sénécal franchissant toutes les lignes ennemies, parut devant Beauchamp qui vint s'abattre à ses pieds pour lui barrer passage. Avec grande présence d'esprit, Sénécal le contourna, a le son bâton, trainé par-dessus l'obstacle, glissant délicatement la rondelle au fond du filet. Le résultat demeura 2 à 0.

Composition des équipes

Collégien	Regent Knitting
St-Michel L.	but
Patenande G.	J. E.
Pilon A.	Robert
Labelle G.	centre
Sénécal R.	ailés
Lesage J.	ailés
Charette L.	sub.
Pilon A.	Richard

Arbitre: René Bertrand.

Dimanche prochain, une équipe de Montréal, conduite par le capitaine "Pip" viendra rencontrer le Collégien à Saint-Jérôme.

— Actuellement, un nouveau club de goudron vient de s'organiser et portera le nom d'Idéal de Saint-Jérôme. Il est prêt à rencontrer et rendre visite aux clubs

qui aiment le bon jeu. N'est ce pas que le Saint-Thérèse, le Sainte-Scholastique, le Sainte-Agathe des Monts, le Saint-Jovite, sont prêts à lui offrir, en prière de correspondre immédiatement avec René Latour, Saint-Jérôme. Tél. 49.

QUILLES

L'Indépendant a battu le Saint-Jérôme dans un match de quilles, gagnant les trois parties.

Scores:

INDEPENDANT	SAINT-JEROME
Boudreau	157 185 170 — 512
A. St-Vincent	172 182 175 — 529
Quenville	164 160 182 — 506
Darand	146 158 147 — 451
Dugas	210 202 129 — 541
	849 887 803 — 2539

SAINT-JEROME

Beauchamp 160 159 161 — 480

P. Simard 171 186 137 — 494

A. Simard 132 147 188 — 467

Francoeur 197 129 142 — 468

David St-Vincent 187 172 159 — 518

847 793 787 — 2427

Le Saint-Jérôme aimerait à arranger une partie avec un bon club de grosses quilles, revanche promise. Inf. D. Saint-Vincent, Saint-Jérôme.

ON DEMANDE: Une jeune fille comme servante.

Pas d'enfants à la maison. S'adresser à M. Philippe Saumur, Tél. 170 J. Saint-Jérôme.

A LOUER — Un spacieux magasin, situé au centre des affaires, en face du marché. S'adresser immédiatement à M. J.-E. Péro, Saint-Jérôme.

A VENDRE: Maison de 2 étages avec terrain de 8 arpents carrés, situé rue Labelle, voisin du moulin Filion.

S'adresser à Geo.-A. Langlois, pharmacien.

Agents demandés

Commencez sans délai dans le commerce Watkins, si vous voulez faire une année de gros profits. Facile impossible si vous êtes actif. 175 produits se vendant dans toutes les familles. Expérience pas nécessaire. Territoire exclusif. J.-R. Watkins Company, 379, Craig ouest, Montréal.

NAISSANCE

Le 13 janvier, l'épouse de M. Armand Parent a heureusement mis au monde un garçon qui a reçu au baptême les prénoms de Joseph Arthur Bernard.

Le parrain et la marraine furent M. et Mme David O'Sh. a, grands parents de l'enfant.

Condoléances

A une assemblée tenue le 9 janvier, les Chevaliers de Colomb ont adopté un ordre du jour exprimant leurs sympathies à M. Albert Limoges, de Terrebonne, à l'occasion de la mort de son oncle, M. Mélanie Guénette, de Saint-Jérôme.

Ministère de la voirie

Soumissions, pont Rivière à Simon

Des soumissions faites sur des formulaires fournis par le département des travaux publics et du travail et mises dans des enveloppes portant les mots: "Soumission, Pont Rivière à Simon," seront reçues au bureau du ministre de la voirie, en la cité de Québec, hôtel du gouvernement, jusqu'à une heure le 17 février 1925, pour la construction d'un pont métallique sur la Rivière à Simon, entre la municipalité de la paroisse de Saint-Joseph de Mont-Rolland et celle de Piedmont, comté de Terrebonne, sur la route Montréal-Mont-Laurier.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté payable à l'ordre du ministre de la voirie égal à dix pour cent du montant de la soumission.

Le gouvernement ne s'engage pas à accepter aucune des soumissions.

Québec, 22 janvier 1925.

J. L. BOULANGER
Sous-ministre

Lachute

M. L.-L. Legault, avocat, a été élu maire de Lachute, par acclamation.

Nos félicitations.

Canada
Province de Québec
District de Terrebonne
No. 157 C. M.

Cour Supérieure
LA CORPORATION DE LA VILLE DE LACHUTE, demanderesse; vs JOSEPH PALLISSER, avocat, défendeur.

Sur requête du demandeur à cet effet: Attendu que le 14 octobre 1921 l'emplacement appartenant au défendeur connu comme partie du lot N° 1334 de la paroisse de Saint-Jérôme a été vendu par décret pour la somme de \$1300.00.

Attendu qu'il est allégué par le défendeur que l'acte de vente est nul en ce qu'il est contraire à l'ordre de la loi, en ce qu'il est contraire à l'ordre de la loi, en ce qu'il est contraire à l'ordre de la loi.

Il est ordonné au défendeur de comparaitre dans le mois.

Mont-Laurier, 14 janvier 1925

LAMARCHE & BOUDREAU, Protonotaires C. S.

Wulfrid Lalonde, Avocat du demandeur.

BOIS DE CHAUFFAGE

On demande des bûcherons pour faire 100 cordes de bois de chauffage.

J. E. Parent, N. P.

qu'il y a lieu de croire que lesdites créances hypothécaires sont éteintes.

A défaut de quoi il sera procédé à la distribution de l'argent prélevé sur la vente de la dite propriété sans tenir lieu des créances hypothécaires apparentes des défendants, et ce en vertu de l'Art. 812 du code de procédure civile.

Saint-Jérôme, janvier 1925.

Grignon & Fortier, Protonotaires C.S.

Province de Québec
District de Montcalm
No. 1253

Cour Supérieure
Johnny Trudel, cultivateur, de Ferme-Neuve, district de Montcalm.

Demander, Henri Miron, autrefois de Ferme-Neuve, et maintenant en pays inconnu.

Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaitre dans le mois.

Mont-Laurier, 14 janvier 1925

LAMARCHE & BOUDREAU, Protonotaires C. S.

Wulfrid Lalonde, Avocat du demandeur.

BOIS DE CHAUFFAGE

On demande des bûcherons pour faire 100 cordes de bois de chauffage.

J. E. Parent, N. P.

PILULES ROUGES

Pour les Femmes Pâles et Faibles

Remède qu'aucune femme ne prend jamais en vain.



Mme B. BARRETTE, Notre-Dame du Lac, Ont.

"Je me sens heureuse parce que la santé m'est revenue et que les Pilules Rouges m'ont donné les forces nécessaires pour m'occuper seule de mon ménage sans trop de fatigue. Je ne souffre plus de l'estomac; je puis manger ce que je veux, toutes sortes de légumes, sans être incommode. Je ne pensais pas revenir dans cet état jamais. J'étais bien malade et on m'avait dit que je ne guérirais jamais. Je crois qu'il n'y avait que les Pilules Rouges pour obtenir ce résultat". Mme B. Barrette, Notre-Dame du Lac, Ont.

CONSULTATIONS GRATUITES. Les médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine donnent des consultations gratuites à toutes les femmes qui viennent les voir ou qui leur écrivent.

Les Pilules Rouges pour les Femmes Pâles et Faibles sont en vente chez tous les marchands de remèdes et sont sans contredit le remède le meilleur marché. N'acceptez jamais de substitution; voyez à ce qu'on vous donne les véritables Pilules Rouges de la Compagnie Chimique Franco-Américaine. Si vous ne pouvez vous le procurer dans votre localité, écrivez-nous, nous vous les enverrons sans réception du prix. 50 sous la boîte.

COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE Limitée, 274, rue St-Denis, Montréal.

Si vous avez des valeurs ou des obligations qui ne rapportent pas de dividendes, écrivez-nous. Il est possible de vous les échanger contre des obligations 1ère hypothèque sur immeubles, rapportant jusqu'à

7 p. c.

ROBERT ROLLAND

Représentant pour le district de Terrebonne

Dominion Financial Corporation, Ltd.

232, rue Saint-Jacques, Montréal



LE MEILLEUR LINIMENT POUR LES ENCELURES ENTORSSES MEURTRISSURES MAUX DE GORGE

GARAGE

BRUNO BEAULIEU

COUPON
POUR LA GLISSOIRE PARENT
 L'exercice en plein air est le secret de la santé.
 Venez glisser à la glissoire Parent, tout près de l'Aréna.
 Propriétaires: LUCIEN & ROGER PARENT
 Ce coupon donne droit à l'entrée gratuite de deux personnes à la glissoire.

PACIFIQUE CANADIEN

No	Destination
437	LaBelle, dimanche excepté 10.22 a.m.
438	Montréal, dimanche excepté 6.15 "
452	do dimanche excepté 5.20 p.m.
457	Mt-Laurier, do do 5.30 "
445	Mt-Laurier, samedi seul. 2.31 p.m.
439	Ste Agathe, dimanche 10.20 a.m.
461	St-Jérôme, sam. et dim. exc. 7.50 "
463	do dim. et lund. seul. 12.30 a.m.
446	Montréal, dimanche seul. 8.00 p.m.
442	do do exc. 8.17 a.m.
458	do do seulem't 8.05 "

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que T. A. Lalonde, marchand de la ville d'Amos, Allan Case, manufacturier de la ville de Toronto, Ivanhoe Frigon, marchand de la ville d'Amos, Henry B. Johnson, manufacturier de la ville de Toronto, Herbert J. Lyons, contracteur en chemins de fer, de la ville de Montréal, A. A. Lepault, avocat et Conseil du Roi, de Maniwaki, Samuel McDougall, marchand de bois, de la ville d'Ottawa, David Gourd, marchand, de la ville d'Amos, Adélaïde Bouché, industriel, de la ville d'Amos, Arthur A. Drouin, marchand, de la ville d'Amos, J. C. Alexandre St-Onge, marchand de la ville d'Amos, Dr J. A. Matte, de la ville de Mont-Laurier, R. W. Norington, courtier en mines, de la ville de N. w. York, et autres, s'adresseront à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour l'adoption d'une loi constituant en corporation lesdits requérants sous le nom de Abitibi Southern Railway Company, et leur permettant de construire, maintenir et opérer un chemin de fer partant d'un point à ou près de la ville d'Amos, dans le district d'Abitibi, et se dirigeant en ligne droite autant que possible aux points de rencontre avec les lignes de chemin de fer existantes à Temiscamingue, Maniwaki, Mont-Laurier ou Huberdeau, ou à tous et chacun de ces endroits, et pour autres fins.

Amos, 31 décembre 1924.
 Le procureur des requérants,
ALPHONSE DECARY

Canada
 Province de Québec
 District de Terrebonne
COUR SUPERIEURE
 Procédure sommaire
 Joseph-Arthur Calixte Elhier, avocat, du village de Sainte-Scholastique, District.
 Demandeur
 vs
 Joseph Gagnon, cultivateur de Saint-Agricole, dans le comté de Montcalm, et maintenant absent en lieux inconnus.
 Défendeur
 Il est ordonné au défendeur de comparaître dans un mois.
 Saint-Jérôme, 22 décembre 1924.
GRIGNON & FORTIER,
 Protonotaires C. S.

LAVERY & DEMERS
 AVOCATS ET PROCUREURS
 19, rue Saint-Jacques — MONTRÉAL

Loi commerciale, civile et criminelle
 Succursales: Sainte-Agathe des Monts, Saint-Jérôme, Sainte-Thérèse, Longueuil

C.A. Lorrain & Fils
 Agents généraux d'assurances
 et Automobiles Dodge
 Téléphone 58
 57 rue Saint-Georges, Saint-Jérôme

Wilfrid Filion

Propriétaire de scierie
Manufacturier de
Portes et Fenêtres
Entrepreneur général
 Téléphone 126 SAINT-JEROME

Elie Meunier
 MANUFACTURIER

Portes, Chassis,
 Jalousies, Moulures
 Bois de charpente, Bois préparé
 Tournage, Découpage, etc.
 Ancienne manuf. Limoges, près du moulin à farine Jules Drouin
 SAINT-JEROME



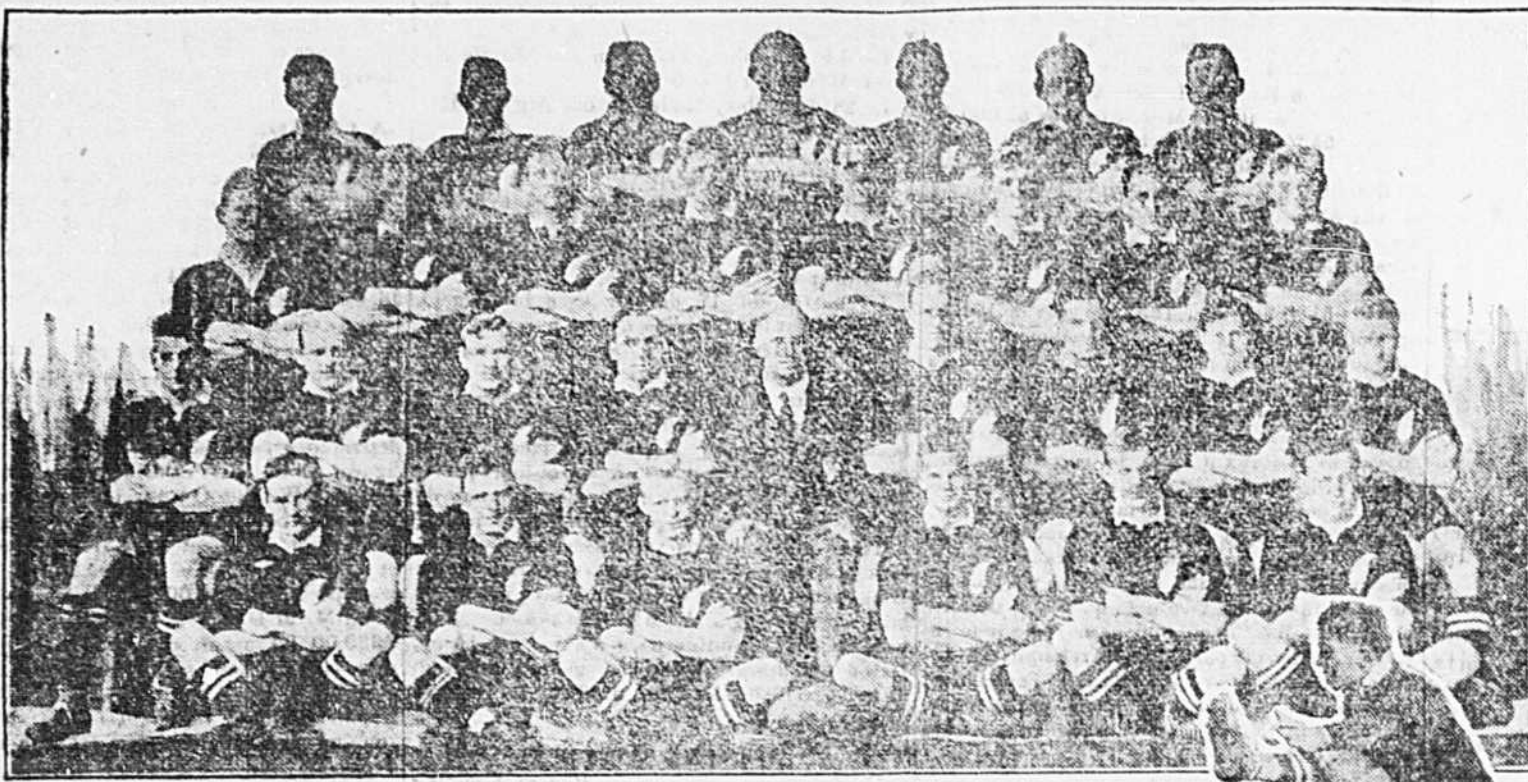
Soulez promptement et sans danger le CATARRHE de la VESSIE et ses suites. Les Capsules portent le nom MIDY. Se méfier des contrefaçons. Toutes les Pharmacies.

LAURENT DUBOIS
 Agent général d'assurances

61 rue Labelle,
 Poste voisine de M. Ovide Lacroix
 T. Bell. No. 214 SAINT-JEROME

L'AVENIR DU NORD est publié à Saint-Jérôme, par J.-E. Frenois, éditeur-propriétaire.

Visite au Canada d'un Club de Rugby de la Nouvelle-Zélande



Le Canada aura bientôt la visite du célèbre club de rugby "All-Blacks" de la Nouvelle-Zélande, qui vient de terminer en Europe, une tournée triomphale au cours de laquelle ses victoires se sont succédées avec une foudroyante rapidité. Ce club, qui a joué 39 parties en France et dans les Iles Britanniques, se rencontrera ici avec deux clubs canadiens de la côte du Pacifique, vers le milieu de février. Il est l'un des plus formidables du monde entier, comprenant 29 joueurs taillés en hercules, dont l'âge moyen est de 24 ans, la stature moyenne, 5 pieds et 10 pouces et le poids moyen, 175 livres. Son capitaine est S. S. Dean et son entraîneur, C. G. Porter.

Les autorités du Pacifique Canadien ont annoncé récemment que les "All-Blacks" s'embarqueraient à Liverpool à bord d'un des paquebots de cette Compagnie, à destination de St-Jean, N. B. De ce port, ils traverseront le Canada par le réseau du Pacifique Canadien, visitant en route Toronto, les chutes Niagara, la ferme expérimentale du Pacifique Canadien, Calgary, Banff, Vancouver et Victoria. A Banff, ils prendront part au grand carnaval d'hiver, organisé pour le commencement de février. Ils se mesureront avec un club de rugby de Vancouver le 14 février et probablement avec un autre de Victoria le 18 suivant. De la capitale de la Colombie-Britannique, les étoiles de la Nouvelle-Zélande se rendront à San-Francisco, où elles joueront aussi une partie avec un club de l'endroit. Les joueurs s'embarqueront ensuite à bord du "Tahiti" de la Canadian Australasian Line pour rentrer dans leurs foyers. La visite des "All-Blacks" est attendue avec anxiété sur la côte du Pacifique, où elle suscite déjà beaucoup d'intérêt dans les cercles sportifs.



Un Ecossois à qui la Terre Canadienne a été Favorable

M. Walter Cummings, avec sa femme et ses six enfants, en route pour Glasgow à bord du "Melita" du Pacifique Canadien, en décembre dernier. Cette brave famille écossaise, dont le chef est un prospère fermier de la Saskatchewan, s'en allait passer les fêtes du Jour de l'An au pays d'origine. M. Cummings, qui en 1907 était charretier dans la ville de Glasgow, émigra au Canada cette même année et alla s'établir sur une ferme, en Saskatchewan. Ses affaires furent si fructueuses depuis, qu'il est aujourd'hui propriétaire de 450 acres de terrain entièrement en culture et de tout un matériel de ferme comprenant chevaux, bêtes à cornes et instruments aratoires. Tous ses enfants ont vu le jour au Canada.

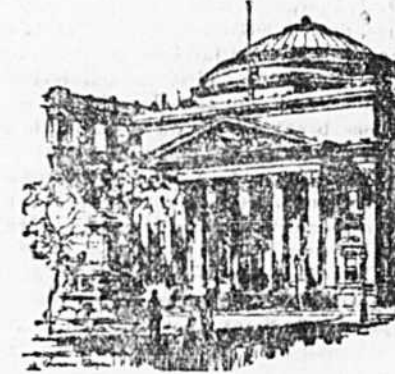
Docteur E. P. GRENIER

Ex-Interne de l'Hôpital Notre-Dame, des Hôpitaux de New-York et de Paris
TRAITEMENTS MODERNES des PLAIES, des ULCERES, des CHANCRES, des CANCERS et des TUMEURS de toutes sortes.
 L'AVANT-MIDI: tous les jours de la semaine
RADIUM CLINIQUE, 218 Sherbrooke Ouest (près de Bleury, Montréal.
 ou au bureau privé de 2 à 4 hrs. p. m. à 157 rue St-Denis, Montréal.

Encaissements par la Banque

VOULEZ-VOUS recouvrer la dette d'un débiteur éloigné? Disposez sur lui à vue ou à terme par l'intermédiaire de votre banque. Pour votre débiteur, à qui la traite est présentée par son propre banquier, celle-ci équivaut à une demande formelle de paiement. De plus, s'il acquitte la traite, on la lui retourne en lieu de quittance.

Voilà l'une des nombreuses manières dont la Banque de Montréal peut vous prêter son concours.



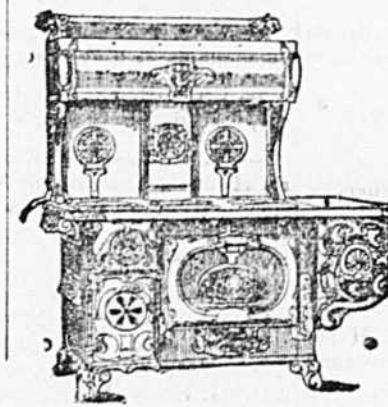
"La banque où l'on accueille les petits dépôts."

Banque de Montréal

Fondée il y a plus de 100 ans.
 L'actif dépasse \$700,000,000

S.-G. Laviolette, Ltée

Quincaillerie, Peinture, Vernis, Faïence, Poterie, etc.



POELES EN ACIER UNIVERSAL FAVORITE
POELES ROYAL FAVORITE
 Nous donnons avec chaque poêle vendu un certificat garantissant pleine et entière satisfaction.
COURROIES de toutes sortes. SCIÉS RONDES, HORLOGES, CHARBON DYNAMITE, Poudre à Fusil
 Choix considérable de **MONTRES** à des prix défiant toute compétition.
LAMPES ELECTRIQUES de 1ère qualité, à 25 cts.
S.-G. LAVIOLETTE, Ltée.,
 Agle des rues St-Georges et St-Jean
 SAINT-JEROME

IMPRIMERIE DE

L'AVENIR DU NORD

Impressions de toutes sortes

Rue Sainte-Julie

Saint-Jérôme